

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 28/05/2021

(Conseil tenu en visio-conférence)

RELEVÉ DE DÉCISIONS validé par le Conseil du 22 Octobre 2021

Présents : Thomas BAUDIN, Michel CASTRA, Sylvie CELERIER, Sorina CERNAIANU, Jean Gabriel CONTAMIN, Philippe DEBOUDT, Etienne FARVAQUE, Betty FIGULA, Jérôme FONCEL, Jérôme HERICOURT, Stéphane LAMBRECHT, Alexandre LENE, Elsa MASSEI, Antoine OLCZAK, François POTDEVIN, Marion ROMO, Helga SCARWELL, Manuel SCHOTTE, Ana SCUTARI, Bernadette TILLARD, Yoan WALLOIS.

Invitée : Constance GOOSSENS -coordinatrice de l'ED SESAM-

Absents : Pierre-Yves BIET, Marion CARREL, Anne LAMBRECHT, Eugénie MASCLEF, Léa MEKKAOUI

Excusée : Claire NAIDITCH

Documents joints à la convocation :

1. Le relevé de décisions du conseil du 26 Mars 2021
2. La lettre de motion du CLERSE
3. La première réponse de la direction de l'ED à la motion

Ordre du jour :

- 1. Validation du relevé de décisions du Conseil du 26 mars 2021**
- 2. Points d'information :**
 - a. Les dernières sélections pour financement de thèse (co-tutelle et ANR-IA)
 - b. Compte rendu échanges avec les responsables de la FASEST
 - c. Périmètre de l'ED-GS
- 3. Redéfinition de la composition du Conseil dans le cadre des Écoles graduées**
 - a. Information sur le processus de redéfinition en cours au niveau de l'Université
 - b. Motion du CLERSE adressée à la direction de l'ED
 - c. Première réponse de la direction de l'ED SESAM
- 4. Préparation du concours sur sujets libres le 18 juin 2021**
 - a. Modalités (distanciel/présentiel)
 - b. Nombre d'auditionné-e-s
 - c. Invité-e-s au jury
- 5. Questions diverses**

1. Validation du relevé de décision du Conseil du 26 Mars 2021

La validation du relevé a été réalisée par le biais de la plateforme Balotilo.

2. Informations

2.1 Retour sur les concours

Deux candidatures ont été présentées dans le cadre du concours Cotutelle I-Site. Seul le projet présenté par le CLERSE en partenariat avec l'Université de Kent a été sélectionné.

S'agissant du concours ANR sur l'intelligence artificielle, le candidat présenté n'a pas été retenu.

2.2 Retour sur la réunion entre la FaSEST et l'ED SESAM

L'ED SESAM travaille en étroite collaboration avec la FaSEST (environ 95% des effectifs sont rattachés à cette UFR).

Dans le cadre de la création de la Graduate School, la FaSEST et l'ED SESAM vont participer conjointement au financement de la mobilité des doctorants dans des universités étrangères limitrophes.

La FaSEST prendrait également en charge le financement d'un contrat doctoral pour une durée de 3 ans.

2.3 Périmètre de l'ED à la rentrée 2021

Le départ de l'UPHF étant acté, le laboratoire CRISS ne sera plus rattaché à l'ED SESAM à la rentrée prochaine. En conséquence, le Conseil de l'ED devra être recomposé suite au départ du représentant de l'UPHF.

3 La redéfinition de la composition du Conseil dans le cadre des Ecoles Graduées

3.1 Information sur le processus de redéfinition en cours au niveau de l'Université

La composition du Conseil de l'ED devra être redéfinie dans le cadre des Ecoles Graduées. Cela impliquera l'introduction de manière permanente dans le Conseil, avec un droit de vote, d'un membre de la Présidence de l'Université, d'un représentant de la FaSEST et d'un représentant du programme gradué.

3.2 Motion du Clersé adressée à la direction de l'ED

Le CLERSE a souhaité revoir les modalités de calcul dans l'attribution des sièges au Conseil. N'étant pas parvenu à un accord lors du précédent conseil, le laboratoire a fait entendre sa contestation dans une motion adressée à l'ED.

3.3 Première réponse de la direction de l'ED SESAM

En réaction à la motion déposée par le CLERSE, la direction de l'ED a tenu à apporter une première réponse en expliquant sa position au regard de la situation actuelle (Graduate School, création de la FaSEST, départ de l'UPHF...). Elle souligne que la nouvelle composition du Conseil de l'ED satisfait les

exigences rappelées au 3.1, tout en maintenant la place déterminante et équilibrée des UR au sein de ce même Conseil.

4 Préparation du concours sur sujets libres le 18 Juin 2021

Le concours du 18 Juin permettra de financer 5 à 6 thèses sur sujet libre pendant 3 ans.

4.1 Modalités logistiques et composition du jury

Les membres du Conseil ont décidé de réaliser le concours du 18 Juin à distance par visioconférence.

Le jury sera composé des membres du Conseil titulaires de la HDR et ne présentant pas de candidats à cette allocation. A cela s'ajoute le directeur la MESHS, Monsieur Christophe Niewiadomski, le directeur de l'ED SHS d'Amiens, Monsieur Xavier Boniface, des Professeur(e)s Thiphaine Barthelemy, David Crainich et Benoît Demil.

Les auditions se dérouleront toute la journée. Le temps de passage sera de 30 minutes pour chaque candidat (10 minutes de présentation du projet et 20 minutes d'échange avec le jury). Les délibérations auront lieu le même jour.

4.2 Liste des candidats présentés par les laboratoires

La répartition des 15 places a été faite au prorata du nombre de doctorants inscrits dans les laboratoires.

	Nombre de candidats retenus par le laboratoire	Nombre de places octroyées par l'ED.	Nombre de candidats retenus pour l'audition
CeRIES	2	2	2
CLERSE	7	5	5
LEM	5	5	5
TVES	1	2	1
UREPSSS	0	1	0

5 Questions diverses

- **Abandons doctorants**

14 doctorants ont été déclarés en situation d'abandon de thèse. Il est regrettable que la moitié d'entre eux abandonnent au-delà de la 3^{ème} année de thèse.

Les raisons les plus couramment invoquées sont la maladie/maternité, la charge de l'activité professionnelle en parallèle de la thèse et le refus de réinscription du doctorant.

- **Adhésion des UR aux sociétés savantes**

En l'absence de mobilité des doctorants, l'ED SESAM a proposé aux UR de mobiliser une partie du budget dédié à ce poste, pour financer des adhésions aux sociétés savantes.

Les premières constatations montrent que le CeRIES, le CLERSE, le LEM et TVES prennent à leur charge plusieurs adhésions dans différents domaines scientifiques. Quant à l'UREPSSS, les doctorants doivent prendre en charge ces adhésions sur leurs propres fonds.